



L'INFO-MUNICIPALE

NOVEMBRE 2010

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2010 ET LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2011

DANS CE NUMÉRO :

Rapport budgétaire	Page 1
Le conseil en action	Pages 10 et 11
Vente aux enchères d'œuvres d'art des Îles-de-la-Madeleine	Page 15



**Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine**

460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec)
G4T 1A1
Téléphone : 418 986-3100
Télécopie : 418 986-6962
Téléphone d'urgence :
418 937-7632
Site Internet : www.muniles.ca



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

C'est un grand privilège pour moi de faire le point sur la situation financière de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, encore cette année.

1. UNE OBLIGATION LÉGALE

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le maire d'une municipalité doit faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil. Ce rapport doit notamment traiter des éléments suivants :

- ❖ les derniers états financiers (2009), le dernier rapport des vérificateurs externes;
- ❖ les indications préliminaires aux états financiers de l'exercice en cours;
- ❖ les orientations générales du budget 2011.

Le maire doit également déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle il a fait rapport de la situation financière, de même que les contrats de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$. Cette liste peut être consultée sur le site Internet de la Municipalité au www.muniles.ca.

2. ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers 2009

Les opérations municipales de l'année 2009 se sont soldées par un surplus consolidé de 646 764 \$. Une fois soustraits les surplus générés dans les services d'aqueduc, d'égouts et de boues de fosses septiques ainsi que le surplus du Centre local de développement (CLD), le surplus général non réservé se chiffre à 683 880 \$.

L'état du surplus accumulé se chiffrait à 1 394 174 \$ au 31 décembre 2009.

Il est important de souligner qu'une bonne part de ce surplus est affecté aux services d'aqueduc, d'égouts et de boues de fosses septiques, de même qu'au CLD et aux anciennes municipalités, ce qui réduit le surplus libre, non affecté, à un montant de 974 005 \$. De ce surplus libre, 344 259 \$ reviennent à la proximité et 629 746 \$ à l'agglomération.

L'endettement total net à long terme s'établit à 18 660 000 \$ au 31 décembre 2009, ce qui représente 1 413 \$ par personne. La charge fiscale moyenne est de 1 649 \$ comparativement à 1 435 \$ pour la région administrative, 2 690 \$ pour la même classe de population et 2 221 \$ pour l'ensemble des municipalités du Québec.

2.2 Le rapport des vérificateurs

Le rapport annuel des vérificateurs externes — la firme de comptables Corbeil Boudreau — pour l'exercice 2009 stipule que les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

3. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'ANNÉE 2010

L'analyse de l'évolution des revenus et des dépenses pour l'année 2010 nous permet d'anticiper un surplus budgétaire pour une cinquième année consécutive. La gestion prudente et rigoureuse des deniers publics demeure encore et toujours une priorité des élus et de l'administration municipale. À cela s'ajoutent des facteurs conjoncturels tels que la météo et l'économie. En effet, le temps anormalement doux que nous avons connu l'hiver dernier a généré pour la Municipalité des économies significatives relativement au chauffage de nos immeubles et à l'enlèvement de la neige. Uniquement au chapitre du déneigement, nos économies s'élèvent à plus de 150 000 \$. La baisse des coûts du carburant et du mazout a également contribué à la réduction des dépenses municipales. Nous avons par ailleurs renouvelé des emprunts à des taux avantageux, entraînant des gains de 135 000 \$ à la Municipalité et ses contribuables.

4. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS

Conformément à ce qu'exige l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), je vous mentionne que les rémunérations et les allocations de dépenses que les membres du conseil reçoivent respectivement de la Municipalité et de l'agglomération sont indiquées en annexe.

5. LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2011

Quand on regarde les effets de la crise financière mondiale et la relance on ne peut plus fragile, force est de conclure que notre municipalité et notre archipel s'en tirent plutôt bien par rapport à bien d'autres régions rurales. Bien que les difficultés soient palpables dans le domaine des pêches, le tourisme, en contrepartie, a connu une année particulièrement bonne. Plusieurs projets d'infrastructures ont été menés ou sont en cours aux Îles. À la Municipalité, on constate que la valeur des permis de construction et de rénovation a poursuivi sa tendance à la hausse, ce qui peut témoigner d'une certaine confiance en l'économie de l'archipel.

La vigueur de la construction domiciliaire s'est d'ailleurs traduite encore cette année par une hausse significative de notre richesse foncière lors du dépôt du nouveau rôle d'évaluation en octobre. Notre richesse foncière a augmenté de 126 000 000 \$ en trois ans, dépassant maintenant les 811 000 000 \$. Bien que cette croissance du rôle témoigne d'une vitalité économique dont on peut collectivement se réjouir, la variation du rôle n'est pas uniforme dans tout l'archipel. C'est pourquoi le conseil municipal devra étudier attentivement différents scénarios afin d'ajuster le taux de taxation. Ainsi, la hausse moyenne de la valeur foncière des résidences unifamiliales, qui atteint 30 %, sera globalement compensée par une révision à la baisse du taux de taxation générale.

Cela étant, l'exercice financier 2011 imposera comme toujours au conseil municipal d'établir des priorités parmi tous les projets et parmi l'ensemble des responsabilités qu'assument la Municipalité et l'agglomération des Îles. Nos choix seront dictés par l'intérêt collectif, l'équité et dans une vision de développement à long terme de notre territoire. Nous bâtissons dans la continuité de ce que nous avons fait ces cinq dernières années et plus particulièrement sur les réalisations des derniers mois. Nous avons l'intention d'adopter encore cette année un budget équilibré, responsable et respectueux de la capacité de payer des contribuables madelinots.

➤ Administration

Le conseil municipal a adopté ces derniers mois une déclaration exposant la mission, la vision et les valeurs de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. La raison d'être de la Municipalité est donc d'assurer à ses citoyens un milieu de vie de qualité en leur offrant des services publics efficaces et en contribuant activement au développement socio-économique harmonieux des Îles-de-la-Madeleine. Pour ce faire, en terme de vision, la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine se veut une organisation dynamique, rigoureuse, à l'écoute du citoyen et qui exerce un leadership fort en matière de développement par la concertation des acteurs du milieu. Cet engagement doit se traduire au quotidien dans la prestation de services et à travers les valeurs de respect, de solidarité, d'engagement, etc.

Avec cela à l'esprit, le conseil municipal souhaite en venir rapidement à une entente négociée avec le personnel municipal, dans le respect des personnes et des compétences, et dans un objectif d'optimisation des services offerts à la population. Ces services dépendent aussi d'un environnement de travail adéquat pour le personnel municipal. C'est pourquoi la Municipalité devra impérativement, en 2011, définir et entreprendre un projet de réaménagement des espaces de travail de la mairie et des garages municipaux, une étape nécessaire qui s'inscrit dans la continuité du regroupement municipal de 2001.

En plus de vouloir améliorer le cadre de travail, la Municipalité cherche constamment à optimiser l'organisation du travail. C'est ainsi que l'administration municipale a procédé à une restructuration bénéfique de ses équipes de travail dans le secteur des travaux publics en 2010. D'autre part, une véritable équipe de développement du milieu sera enfin créée au sein de la Municipalité, permettant à cette dernière de jouer pleinement le rôle de MRC qui lui est dévolu, mais qui a été parfois négligé ces dernières années au profit des services municipaux de première ligne. Une petite équipe, partiellement issue de la restructuration du CLD, dont les mandats et les ambitions sont à la hauteur des attentes du milieu. Parallèlement, le conseil municipal poursuivra ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour recouvrer le statut de MRC que le décret de 2005 créant l'agglomération a fait disparaître, en contradiction flagrante avec l'engagement gouvernemental de maintenir le statut de la MRC des Îles à la suite du regroupement municipal de 2001. Nous travaillons dans une démarche commune avec la Ville de La Tuque qui vit sensiblement la même situation que nous.

Ce n'est pas le seul dossier où la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine travaille en concertation avec ses partenaires municipaux. À travers la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la Municipalité prend une place importante dans le monde municipal et débat activement des enjeux qui affectent nos institutions et nos commettants. Nous avons aussi joint les rangs de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ces dernières semaines, ce qui offre à la Municipalité des Îles un appui et une tribune pour plusieurs dossiers importants, dont le transport maritime, l'avenir des phares, les projets d'infrastructures, etc.

Dans le contexte économique et politique actuel, nous devons demeurer alertes et vigilants et les réseaux municipaux sont pour nous un atout. La FQM comme la FCM craignent d'ailleurs par-dessus tout une nouvelle période de délestage de la part des deux paliers de gouvernement.

Dans un registre plus prometteur cette fois, l'année 2010 nous aura permis de consolider nos liens avec la Péninsule acadienne, ouvrant la porte à des échanges politiques, économiques et culturels de plus en plus fréquents avec nos cousins acadiens.



➤ Travaux publics

Après deux années d'investissements importants pour stopper la dégradation des routes municipales, la Municipalité a dû se limiter au strict minimum en 2010. C'est que l'asphaltage des routes, bien que nécessaire, devra se faire de façon graduelle par le dégagement d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire ou grâce à un soutien résolu du gouvernement qui nous a cédé ses routes en 1993. Autrement, il faudrait avoir recours à des emprunts qui, à terme, limiteront la capacité d'agir de la Municipalité.

L'année 2011 nous permettra sans doute de poursuivre la mise aux normes et le renouvellement des conduites d'alimentation en eau potable. À ce dernier chapitre, la Municipalité aura investi plus de un million de dollars d'ici la fin de l'année en tirant notamment avantage du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) du gouvernement du Québec.

La mise en service de nouveaux puits d'alimentation sur l'île du Cap aux Meules et à Havre-aux-Maisons nécessitera encore des investissements de plusieurs millions de dollars au cours des prochaines années afin de garantir l'approvisionnement à long terme de l'archipel.

Malheureusement, la Municipalité demeure dans l'expectative en ce qui a trait au grand projet d'alimentation en eau potable dans le secteur de la Grande-Entrée, un projet d'infrastructure nécessaire et créateur d'emplois de 11 000 000 \$. Rappelons qu'une première tranche de financement a été annoncée au printemps 2009 et que de nombreux travaux complémentaires de forage et d'analyse ont été réalisés par la Municipalité à la demande du ministère. Nous sommes toujours en attente de la décision gouvernementale.

Le traitement des eaux usées dans l'archipel est un dossier important que le conseil municipal entend faire progresser au cours de la prochaine année. Une demande de soutien financier a été déposée pour trois secteurs-clés du village de Havre-aux-Maisons. Il est clair toutefois que l'établissement de nouveaux réseaux de collecte ou la prolongation coûteuse des réseaux existants ne peuvent être envisagés que dans de rares exceptions. C'est pourquoi un ambitieux projet d'inventaire et de diagnostic des installations des résidences isolées doit être entrepris afin de permettre d'élaborer un plan de mise aux normes global et pluriannuel où l'ensemble des foyers madelinots pourra passer le test de la conformité dans un délai prévisible et à un coût raisonnable. Le soutien de l'État sera là aussi nécessaire.

En ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles, les progrès sont notables mais les défis demeurent importants. Les opérations courantes de traitement et d'expédition, initiées il y a un peu plus d'un an, sont néanmoins efficaces et bien rodées. Le projet de recherche sur la gestion intégrée des matières résiduelles et le développement de technologies novatrices prendra son envol en 2011 avec la collaboration du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes. La Municipalité des Îles entend ainsi continuer d'être à l'avant-garde dans ce secteur pendant les années à venir.



➤ Loisir, culture et vie communautaire

Le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a continué en 2010 de soutenir un nombre croissant de promoteurs et d'organismes en loisir et culture. Ce fut d'ailleurs une année faste si on se réfère à l'extraordinaire programmation culturelle de l'été dernier. Une somme importante a été consentie par le conseil municipal pour l'entretien des nombreux sites municipaux cette année, en raison de la quasi-disparition des projets de création d'emplois subventionnés. Ce dossier demeure épineux sur le plan budgétaire pour l'année 2011.

L'année 2011 devrait permettre à la Municipalité et ses partenaires de donner une impulsion définitive au projet de réseau intégré de bibliothèques des Îles, alliant des services spécialisés et de proximité pour les citoyens et les clientèles scolaires. Le dossier de la salle de spectacle devrait aussi retenir l'attention du conseil municipal puisque la remise à jour des études des vingt dernières années présentement en cours a pour but de permettre à la communauté de trancher une bonne fois pour toutes sur la pertinence et la faisabilité du projet.

Le dossier des arénas municipaux devrait aussi franchir une étape déterminante en 2011. D'une part, la conversion de l'aréna Wendell-Chiasson devrait commencer à prendre forme à la suite de l'élaboration d'un modèle de gestion commandé récemment par la Municipalité pour

le compte des organismes du milieu désireux de prendre en charge cette infrastructure. D'autre part, une commission indépendante chargée de revoir le dossier des arénas et de consulter la population devrait permettre au conseil municipal d'adopter une orientation définitive au cours des prochains mois.

La gestion et la rationalisation des salles municipales et des sites municipaux demeureront un sujet de préoccupation continue en 2011 pour le SLCVC. Par exemple, le projet de partenariat avec la Commission scolaire pour l'établissement d'un pôle institutionnel commun à Grande-Entrée devrait connaître son dénouement en cours d'année. Une réflexion profonde sera par ailleurs nécessaire quant au site de La Côte, à L'Étang-du-Nord, une propriété municipale qui nécessite certains investissements. Il faudra aussi réfléchir à l'implication municipale dans les projets d'aménagement de la Pointe de Grande-Entrée et celui de la Pointe de Havre-aux-Maisons. Cela dit, 2010 aura tout de même permis la cession de la salle paroissiale de Fatima aux organismes locaux et la mise en œuvre d'un ambitieux projet de rénovation et d'agrandissement. De même, la cession d'un vieil immeuble municipal aura permis à la Maison des jeunes de Grande-Entrée de se doter d'un lieu de rassemblement bien à eux, rénové et adapté à leurs besoins.

➤ Développement du milieu et aménagement du territoire

Le secteur de l'aménagement du territoire a connu une année 2010 chargée, voire mouvementée à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Au final, nous ne pouvons passer sous silence l'adoption de notre nouveau schéma d'aménagement et de développement, en juin, après plusieurs années de travail, de réflexion et de discussions. Le schéma, on l'a dit, ce n'est pas une fin en soi, mais une feuille de route pour un développement plus cohérent et harmonisé. Nous adopterons dans les prochaines semaines les règlements d'urbanisme en concordance avec le schéma. La route continuera sans doute d'être parsemée d'embûches, mais au moins, nous saurons la direction à prendre et les balises à suivre.

Parmi les défis de l'aménagement, l'érosion des berges constitue un phénomène majeur auquel la Municipalité s'attaque avec diligence, mais à la mesure de ses moyens. Ainsi, l'adoption du Plan directeur d'intervention adopté par la Municipalité et présenté à la population en janvier dernier devrait permettre les premières interventions concrètes sur le territoire au cours de l'année 2011. Les appels d'offres pour l'élaboration de solution sont présentement en analyse. Cependant, le dossier de l'érosion de l'ancien dépotoir de L'Île-d'Entrée n'attendra pas ces échéances

puisque la Municipalité s'est engagée à intervenir à court terme afin d'éviter les dommages environnementaux.

En ce qui touche plus spécifiquement au développement du milieu, tracer un bilan complet des projets réalisés ou en cours nécessiterait plusieurs pages. Quelques grands dossiers s'imposent néanmoins.

En matière de transport, le leadership municipal a permis la reconduction du lien maritime hivernal, et la bataille pour pérenniser le service sur une base annuelle se poursuit activement. Le transport aérien demeure soumis aux aléas de l'économie et aux décisions d'affaires des transporteurs. Avec l'appui du milieu, un vol direct sur Québec est désormais offert cinq jours par semaine, ce qui ajoute quelques sièges à la disposition des Madelinots. Un service de transport interrégional par autocar a vu le jour en avril dernier et, appuyée par la Municipalité, l'initiative devrait se poursuivre et même s'améliorer au bénéfice de la population des Îles. En matière de transport toujours, mais sur le plan territorial cette fois, l'implantation du transport collectif s'avère une réussite particulièrement marquante après des années de travail aux Îles d'abord, puis en collaboration avec les MRC de la Gaspésie.

Les dossiers énergétiques ont pris une place prépondérante en 2010 et l'année qui s'en vient ne risque pas d'être moins active. Si le projet de couplage éolien-diesel évolue lentement

avec Hydro-Québec, ses partenaires technologiques et la Municipalité, celui de l'éolien communautaire a pour sa part franchi les étapes et les distances à vive allure, promettant des retombées économiques importantes pour les Îles au sein de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour les vingt prochaines années. L'annonce des projets retenus par Hydro-Québec, en décembre, sera déterminante.

Mais en matière énergétique, c'est le dossier des hydrocarbures qui a pris presque toute la place et beaucoup d'énergie de la part des élus, de l'équipe du développement du milieu et des partenaires. Le travail de collaboration avec les communautés côtières de l'ensemble du golfe du Saint-Laurent va bon train et culminera avec la tenue d'un grand forum interprovincial sur les forages en mer, au cours de l'hiver. Le leadership municipal est ici remarquable et indispensable. Cependant, il s'agit après tout de veiller à la préservation de notre environnement, de notre économie et notre mode de vie. L'exploration gazière en milieu terrestre est d'un autre ordre, mais il s'agit d'un dossier où la communauté devra aussi se positionner en connaissance de cause d'ici les prochains mois, et la Municipalité sera présente au rendez-vous.

La Municipalité, en tant que MRC, se voit aujourd'hui prendre un rôle de plus en plus important en matière de développement social. Le programme Québec en Forme, élaboré avec une demi-douzaine de partenaires du milieu sur une période de plus de un an, est maintenant en démarrage. Sous l'égide municipale, plus de 100 000 \$ seront ainsi investis de façon concertée dans l'amélioration des habitudes de vie des jeunes Madelinots, chaque année, pour les dix prochaines années. Par ailleurs, la Municipalité sera bientôt appelée à assumer le leadership territorial dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale à travers l'Approche territoriale intégrée (ATI). Les premières actions devraient être perceptibles dans notre milieu dès 2011.

Au cours de la dernière année, le fonds Pacte rural administré par l'agglomération-MRC a, plus que jamais, servi d'effet levier majeur pour le développement rural et territorial. Plus d'une douzaine de projets ont été soutenus dans leur élaboration et financièrement aux quatre coins des Îles, un appui municipal de plus de 350 000 \$ qui génère des investissements globaux d'environ 10 000 000 \$ en culture, dans le logement social, le sport, l'action communautaire et le tourisme.

Parlant tourisme, la Municipalité a contribué à la mise en place du Fonds de développement touristique avec divers partenaires, ce qui offre à l'industrie de nouvelles opportunités de développement. À titre d'exemple, ce fonds

devrait permettre l'acquisition du lot sur lequel a été instauré le Parc Fred-Jomphe, sur le Havre-aux-Basques, afin d'y développer un parc régional de sports de glisse et de vent dont il est question depuis plusieurs années. Je m'en voudrais de ne pas mentionner que la Municipalité des Îles travaille activement en appui au développement du produit croisières dans l'archipel, tant au sein de la Corporation de développement des Îles que sur le plan politique et logistique. Des développements concrets sont prévus dans le secteur du port de Cap-aux-Meules au cours de l'année 2011.



CONCLUSION

L'année 2011 sera une autre année fort chargée pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, et si nous réalisons ne serait-ce qu'une partie de nos objectifs, ce sera encore une année stimulante pour les Madelinots et le développement territorial.

Je termine en saluant le travail assidu et l'engagement profond de l'administration municipale et de l'ensemble du personnel à l'égard des citoyens et de leur archipel. Je ne peux passer sous silence la collaboration de mes collègues membres du conseil municipal et leur implication dans toutes les facettes de leur tâche. Je salue en particulier les nouveaux conseillers qui ont vécu leur baptême du feu dans le monde municipal au cours de la dernière année et qui présentent tous un bilan exceptionnel.

Rapport énoncé en séance ordinaire le mardi 9 novembre 2010 par le maire Joël Arseneau.

* Annexes disponibles à www.muniles.ca

LE CONSEIL VOUS INFORME

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL – SÉANCES DU 9 NOVEMBRE 2010



Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

■ Rapport sur la situation financière de la Municipalité

Le maire, Joël Arseneau, présente le rapport sur la situation financière de la Municipalité pour l'année 2010, en conformité à la Loi sur les cités et villes. Celui-ci expose le résultat de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2009, les résultats anticipés pour l'année en cours ainsi que les orientations générales de l'année 2011. Une liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours de l'année 2010 est également déposée. Ce rapport est inclus au présent bulletin.

■ Rapport et dépôt de soumissions – Attribution de contrats – Dénéigement et déglçage dans les villages de Cap-aux-Meules et de Grande-Entrée

À la suite d'un appel d'offres, le conseil a reçu deux soumissions pour le contrat de déneigement et de déglçage pour le village de Cap-aux-Meules et deux soumissions pour le village de Grande-Entrée. Après

analyse et recommandation, le conseil a approuvé les soumissions suivantes conformes et a recommandé la signature de contrats avec les entrepreneurs suivants :

- ❖ Village de Cap-aux-Meules : Contrat accordé à Robert L. Gaudet pour une période de deux ans.
- ❖ Village de Grande-Entrée : Contrat accordé à Jean-Pierre Thériault pour une période de trois ans.

■ Rapport et dépôt de soumissions – Attribution de contrat – Remplacement de conduites d'aqueduc – Programme PRECO

La Municipalité a procédé le 19 octobre dernier à un appel d'offres, sur invitation, relativement à la location de machineries et de main-d'œuvre pour le remplacement de conduites d'aqueduc dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO). Le conseil a retenu l'offre des Entreprises Artho inc., étant la seule à être reçue dans le délai exigé pour la fourniture de machineries et de main-d'œuvre dans le cadre de ce programme.

[Suite page suivante...](#)

■ **Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble situé au 193, allée Jeffrey-Gaudet – Village de L'Étang-du-Nord**

Le propriétaire du bâtiment situé au 193, allée Jeffrey-Gaudet, du village de L'Étang-du-Nord, souhaite construire un bâtiment secondaire d'une superficie de plus de 400 pi² qui empièterait légèrement dans la cour latérale, alors que celui-ci devrait être situé en totalité dans la cour arrière. Le conseil a approuvé la recommandation d'accorder cette demande de dérogation mineure et de reconnaître l'implantation de ce bâtiment secondaire comme réputée conforme à la réglementation actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité.

■ **Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble situé au 1153, chemin de La Vernière – Village de L'Étang-du-Nord**

Le propriétaire du bâtiment commercial situé au 1153, chemin de La Vernière, du village de L'Étang-du-Nord, souhaite procéder à un agrandissement d'une superficie de 1867 pi². Étant donné que le bâtiment est déjà dérogatoire en regard de sa position au sol et que le promoteur souhaite l'agrandir dans le même alignement, l'agrandissement se retrouverait donc dérogatoire. En effet, le bâtiment est situé à 4,2 m de la ligne avant, alors que le règlement en vigueur exige une distance minimale de 7,5 m.

Le conseil a approuvé la recommandation d'accorder cette demande de dérogation mineure et de reconnaître l'agrandissement de ce bâtiment principal comme réputé conforme à la réglementation actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité.

■ **Approbation de travaux – PIIA – Chemin des Montants – Village de Havre-aux-Maisons**

En considération des dispositions prévues au règlement n° 324 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du village de Havre-aux-Maisons s'appliquant au secteur du chemin des Cyr, du chemin des Montants ainsi qu'une partie du chemin des Échoueries, le propriétaire du lot 3 778 344, situé en bordure du chemin des Montants, a déposé une demande de permis en vue d'y construire une résidence. Le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) a procédé à l'analyse du projet modifié lors de sa séance tenue le 25 octobre 2010 et a signifié au conseil que les changements proposés respectent les critères et les objectifs du PIIA de Havre-aux-Maisons.

Il a été recommandé d'approuver ce projet de construction conformément à la recommandation du CCUE et d'autoriser le Service d'urbanisme à émettre les autorisations requises à cette fin.

■ **Approbation de travaux – PIIA – Site historique de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert**

En considération des dispositions prévues au règlement n° 01-010 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du village de L'Île-du-Havre-Aubert s'appliquant au secteur de La Grave, l'organisme Les Plaisanciers du Havre a déposé une demande de permis en vue d'agrandir la capitainerie. Une décision a été prise afin d'approuver ce projet de construction conformément à la recommandation du CCUE et d'autoriser le Service d'urbanisme à transmettre le dossier au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) pour approbation finale.

■ **Autorisation de signature – Entente de réseau étendu entre le RICEIM et Télébec**

Le Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM) et Télébec souhaitent doter le territoire des Îles-de-la-Madeleine d'un réseau collectif à large bande (réseau étendu). À cet effet, un projet d'entente est soumis à l'approbation des parties et des partenaires. Une résolution fut adoptée afin d'autoriser le maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à signer l'entente relative au déploiement du réseau étendu entre le RICEIM et Télébec, à laquelle interviennent la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, la Commission scolaire des Îles et la Commission scolaire Eastern Shores. La signature de cette entente sera faite sous certaines conditions.

■ **Adoption du règlement n° 2010-07 décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition de véhicules et de machineries et un emprunt de 530 000 \$**

Le conseil a approuvé ce règlement par lequel l'achat de machineries et de véhicules ainsi que la réparation majeure de certaines machineries sont autorisés. Il ne s'agit pas de l'acquisition de nouveaux véhicules, mais plutôt du remplacement de ceux-ci afin de rajeunir la flotte municipale.

■ **Adoption du règlement d'emprunt n° 2010-21 relatif au déploiement d'un réseau de télécommunications sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine**

Considérant que le conseil a autorisé la signature d'une entente avec Télébec relativement au déploiement d'un réseau à large bande, afin de mieux desservir ses immeubles et ses points de service, il est donc nécessaire de procéder au financement de ces travaux. Ceux-ci sont estimés à environ 2 000 000 \$. La Municipalité autorise un emprunt de 1 869 742 \$. De ce montant, il faut déduire la subvention gouvernementale de 1 381 742 \$ qui sera versée sur une période de 10 ans ainsi que la contribution du Pacte rural de 203 000 \$ déjà versée. La portion de l'emprunt qui incombera à la Municipalité s'élève à 488 000 \$.

Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

■ **Service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1**

Le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a adopté des résolutions en lien avec le service d'appels d'urgence 9-1-1. Notamment, c'est le 1^{er} mars 2011 que le service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 sera offert par le Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) plutôt que par Ambulance des Îles. Cette décision est prise à la suite de la recommandation de l'Agence de la santé et des services sociaux. Afin de s'assurer d'un service efficace et complet, il fut également résolu de confier au CAUREQ les appels d'urgence liés au Service de prévention des incendies.



■ Adoption et promotion de la Charte québécoise des matières recyclables de la collecte sélective de Recyc-Québec

Recyc-Québec, qui fait la promotion du tri des matières recyclables au Québec, incite la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ainsi que les autres municipalités du Québec qui assurent la gestion d'un programme de tri des matières résiduelles, à adopter la Charte québécoise des matières recyclables de la collecte sélective de Recyc-Québec pour laquelle la collaboration municipale est demandée.

■ Désignation des membres du conseil d'administration du CLD

En suivi de la décision du conseil d'agglomération de modifier la structure administrative du Centre local de développement (CLD), un appel de candidatures a été fait afin de désigner les représentants des différents secteurs identifiés, soit :

Représentants municipaux : Joël Arseneau, maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île et Germain Leblanc, conseiller municipal de L'Île-du-Havre-Aubert

Affaires et services	Gino Thorne
Pêche capture	Mario Déraspe
Pêche transformation	Pierre Déraspe
Mariculture	Christian Vigneau
Tourisme	Michel Bonato
Culture	Marie Aubin
Agroalimentaire	Sophie Cassis
Économie sociale et coopératisme	Isaac Hubert

■ Demandes d'aide financière – Pacte rural – Recommandations du comité d'investissement du CLD

Le conseil d'agglomération a approuvé la recommandation du comité d'investissement du CLD pour les deux projets suivants :

Projet 1

Comité des loisirs de L'Île-du-Havre-Aubert	
Remplacement du système informatique de la salle de quilles située au Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert	
Coût du projet :	30 000 \$
Contribution acceptée :	14 000 \$
Conditions préalables :	Confirmation de la participation financière des autres partenaires Confirmation de la mise de fonds

Projet 2

Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine (OMH)	
Projet visant la construction de douze unités de logements sur l'île centrale pour personnes et familles à faible revenu ou ayant des problèmes de santé spécifiques	
Coût du projet :	1 809 435 \$
Contribution acceptée :	50 000 \$

■ Parc industriel municipal – Production d'énergie éolienne

Le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine souhaite développer un parc industriel municipal réservé à la production d'énergie éolienne dans le secteur de la Cormorandière, sur le lot 3 776 730. Une affectation industrielle liée à la production d'énergie éolienne dans ce secteur a été identifiée au schéma d'aménagement. Le terrain ciblé relève de la propriété du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), du gouvernement du Québec, et la résolution vise à autoriser le directeur du développement du milieu et de l'aménagement du territoire, Jeannot Gagnon, à soumettre au MRNF une demande d'achat d'une partie du lot 3 776 730 aux fins de l'implantation d'un parc industriel municipal pour la production d'énergie éolienne.

■ Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie

Le conseil d'agglomération a souscrit à une déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie parce que le taux d'obésité est préoccupant au Québec, ce qui nuit à la qualité de vie et au bien-être de la population, en plus d'engendrer des coûts sociaux importants. L'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement notre Municipalité.

La mise en place d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation représente une solution concrète pour améliorer la qualité de vie de notre population. Les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'un environnement favorable aux saines habitudes de vie, notamment par leurs responsabilités en matière d'aménagement du territoire ou par les divers services qu'elles offrent aux citoyens et aux citoyennes.

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine s'engage à poursuivre et à intensifier son action pour la création d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

■ Demande d'aide financière – Programme de transport collectif régional (volet 3) – Transport interrégional par autocar

Le projet pilote relatif à la mise en place d'un service de transport par autocar au départ des Îles-de-la-Madeleine vers les centres urbains québécois avait été approuvé par le conseil d'agglomération en décembre 2009. Les résultats de ce projet pilote qui s'est déroulé sur une période de six mois, soit d'avril à septembre, démontrent clairement l'intérêt de la population envers ce service ainsi que sa nécessité aux yeux des membres du conseil d'agglomération. Le transporteur souhaite implanter cette liaison sur une base permanente tout en améliorant le service offert.

À cette fin, une demande d'aide financière doit être soumise au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme transport collectif régional (volet 3) aux fins du maintien de ce service de transport interrégional par autocar. La demande d'aide financière concerne principalement l'acquisition d'un autocar mieux adapté à ce genre de transport. La demande doit être présentée par la Municipalité qui prévoit assumer une partie du coût du déficit anticipé, soit environ 21 000 \$ sur une période de trois ans.

■ **Résolution de contrôle intérimaire concernant les usages à l'intérieur de la zone Ib1 du village de Fatima et apparaissant sur les plans de zonage intégrés au règlement de contrôle intérimaire n° 2004-06**

Le conseil d'agglomération a adopté une résolution relativement à l'interdiction de toute nouvelle construction, toute nouvelle utilisation du sol ainsi que tout nouvel usage à l'intérieur de la zone Ib1 du village de Fatima et apparaissant au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de contrôle intérimaire portant le n° 2004-06.

L'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au conseil d'une municipalité régionale de comté d'interdire, par le biais d'un contrôle intérimaire, les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions et, sous certaines conditions, les demandes d'opération cadastrale ainsi que les morcellements de lots faits par aliénation.

Les projets de plan d'urbanisme et de règlements de zonage adoptés par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine le 14 septembre 2010 ne prévoient pas de zone industrielle dans ce secteur, conformément aux grandes affectations du sol prévues au schéma d'aménagement et de développement révisé.

Le secteur visé est reconnu comme étant une zone d'érosion forte et y permettre l'implantation d'usages industriels lourds peut représenter un risque du point de vue de la sécurité publique.

Le nouveau règlement de zonage conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé et interdisant les usages industriels dans ce secteur ne pourra entrer en vigueur qu'en 2011. Pour cette raison, le conseil d'agglomération a procédé à l'adoption de cette résolution de contrôle intérimaire.

■ **Demande de prolongation – Réclamation finale – Mise à niveau du système de traitement des boues de fosses septiques**

Des travaux de mise à niveau et de conformité à l'environnement sont exigés au système de traitement des boues de fosses septiques du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR). Comme ces travaux doivent être réalisés afin d'obtenir la contribution financière du programme d'infrastructures, le conseil demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de lui accorder un délai de 10 mois pour la réalisation des travaux de correction et de mise à niveau.

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL – SÉANCES DU 19 OCTOBRE 2010



Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

■ **Appui – Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**

Le conseil municipal a signifié son adhésion à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac et a endossé la plate-forme visant à réduire le tabagisme et ses conséquences. Considérant les risques liés à l'usage du tabac et les impacts sur notre société, le conseil accepte de se joindre à d'autres municipalités et organismes pour sensibiliser la population et faire la promotion de la santé sans fumée.

■ **Cession du lot 3 777 094 – Club vacances Les Îles – La Salicorne**

Le conseil a approuvé la cession du lot 3 777 094 en faveur de l'organisme Club vacances Les Îles. Ce terrain borne à l'immeuble principal de l'organisme entre la route 199 et le bassin aux Huîtres. Il comportait plusieurs équipements et infrastructures de service qui étaient sous la gestion de cet organisme. Une entente sera conclue à cet effet et permettra à la Municipalité de conserver un accès au bassin aux Huîtres et de s'assurer que l'immeuble en question lui revient de droit en cas de dissolution de l'organisme.

■ **Centre des loisirs de Fatima – Mandat pour travaux de rénovation et cession de la salle paroissiale de Fatima**

À la suite de la conclusion d'une entente avec le Centre des loisirs de Fatima pour la prise en charge de l'immeuble, la Municipalité a confié à l'organisme le mandat relatif à la gestion des travaux de rénovation pour lesquels la Municipalité a adopté un règlement d'emprunt de 200 000 \$ et mandaté un notaire pour effectuer la transaction. L'immeuble sera pris en charge par le Centre des loisirs de Fatima en partenariat avec d'autres organismes du village. La Municipalité contribuera financièrement et techniquement à ce projet pour une période déterminée.

■ **Dépôt du plan d'aménagement de la zone portuaire et du cœur villageois de Cap-aux-Meules**

On se souviendra que la Corporation de développement des Îles-de-la-Madeleine a été créée et s'est donné pour mandat le développement du produit croisières impliquant la mise en place d'une politique d'accueil des croisiéristes dans l'archipel.

La Corporation a commandé un rapport d'étude visant la réalisation d'un programme d'aménagement et les conditions nécessaires à la consolidation de la position de l'archipel parmi les escales du Saint-Laurent. Le rapport a été déposé à la Municipalité qui en a pris acte et qui a confirmé à Développement économique Canada ainsi qu'à Tourisme Québec sa volonté, avec la participation de ses partenaires, de voir à la mise en œuvre des propositions de ce plan directeur dans le cadre des programmes respectifs de ces deux instances gouvernementales visant la concrétisation de leur stratégie croisières.

■ **Demandes de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières**

Le conseil est invité à donner son avis à des demandes d'organismes relatives à l'exemption de taxes foncières. Ces organismes sont :

- ❖ Diffusion communautaire des Îles-de-la-Madeleine inc.
- ❖ Maison des jeunes des Îles-de-la-Madeleine
- ❖ Conseil pour les anglophones madelinots

Ces demandes sont adressées à la Commission municipale du Québec qui en fait l'analyse en fonction des critères fixés pour la reconnaissance en matière d'exemption de taxes. Le conseil s'en remet à la décision de la Commission après analyse et consultation de l'organisme.

■ Autorisation relative à l'utilisation des données hydrogéologiques municipales par le MDDEP

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) développe actuellement un réseau de suivis des nappes phréatiques à l'échelle du Québec. Le ministère porte une attention particulière au déploiement de ce réseau aux Îles en raison du risque et de la problématique liée à l'intrusion d'eau salée dans les nappes d'eau souterraine.

Aux fins de cette étude, le ministère demande à la Municipalité de lui autoriser l'accès aux données techniques qu'elle possède à la suite des études hydrogéologiques qui ont été réalisées sur le territoire depuis 2007. Considérant l'accroissement de la demande en eau potable, principalement sur l'île centrale, on peut présumer que les résultats de cette mesure de suivis des nappes d'eau seront importants pour notre municipalité.

■ Travaux de dragage dans la lagune de Havre-aux-Maisons – Demande de report de la date de fin des travaux

Le conseil, qui a déjà reçu l'autorisation du MDDEP pour la réalisation de travaux de dragage dans la lagune de Havre-aux-Maisons, demande à celui-ci de reporter la date de fin des travaux au 30 novembre 2011, puisque ceux-ci seront difficilement réalisables au cours de l'automne.

■ Autorisation de signature – Renouvellement du contrat de déneigement avec le MTQ

La Municipalité, depuis quelques années, assure pour le compte du gouvernement les opérations de déneigement et de déglacage des chemins qui sont sous l'autorité du ministère des Transports du Québec (MTQ). Le conseil a autorisé la signature du contrat avec le ministère. Le montant du contrat est fixé à 315 000 \$ pour une distance de 63,85 km pour la saison 2010-2011.

■ Autorisation d'appel d'offres – Étude relative à la nouvelle vocation de l'aréna Wendell-Chiasson

En suivi aux démarches entreprises et à la consultation réalisée par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, le conseil s'est vu confirmer une aide financière pour la réalisation d'une étude pour l'élaboration d'un nouveau modèle de gestion à l'aréna Wendell-Chiasson de Cap-aux-Meules. Le Service est mandaté pour procéder à un appel de propositions à cet égard.

■ Appui – Projet de la Fondation Willie-Deraspe

Le conseil a signifié son appui au projet présenté sous la thématique *Festival du homard* au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Développement des communautés par la Fondation Willie-Deraspe. Ce projet vise essentiellement la valorisation des métiers de la mer et du patrimoine maritime madelinot.

Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

■ Projet éolien communautaire Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Retrait de la Municipalité de Grosse-Île

La Municipalité de Grosse-Île a exercé son droit de retrait dans le projet d'exploitation d'une régie intermunicipale de l'énergie. Rappelons que cette régie regroupe plusieurs municipalités de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, lesquelles unissent leurs efforts dans le

développement éolien sur le territoire. La Municipalité des Îles demeure, quant à elle, partenaire dans cette régie. Le fait de participer à celle-ci ne signifie pas assurément qu'un projet éolien verra le jour aux Îles-de-la-Madeleine. Toutefois, le regroupement des municipalités dans ce projet ouvre des portes pour une participation à un ou des projets sur le territoire gaspésien, pour lesquels des bénéfices sont souhaités.

■ Programme Québec en forme – Remplacement du coordonnateur

Dans le cadre du programme Québec en forme, par lequel on souscrit à la promotion de saines habitudes de vie, le conseil d'agglomération a dû procéder au remplacement du coordonnateur à la suite du départ de la personne dont la candidature avait été retenue au terme de la procédure d'embauche. Le conseil d'agglomération a donc entériné la candidature de Gino Yanire pour pourvoir à ce poste.

■ Phares des Îles-de-la-Madeleine – Préservation du patrimoine maritime

Malgré la décision du gouvernement fédéral d'inscrire les phares des Îles-de-la-Madeleine dans une liste de phares jugés excédentaires, ces phares doivent demeurer opérationnels. Des citoyens et des organismes du milieu sont inquiets par rapport à l'état de délabrement et à l'entretien réduit des phares par le gouvernement du Canada.

Étant donné cette situation de laisser-aller quant aux phares, le conseil d'agglomération interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il intervienne auprès du gouvernement fédéral pour lui rappeler ses responsabilités en matière de respect du patrimoine maritime des Canadiens.

La Conférence régionale des élus (CRÉ) est également sollicitée pour faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec afin de joindre les MRC de la région en soutien aux efforts des Madelinots qui désirent faire reconnaître et protéger leur patrimoine maritime.

■ Structure nouvelle du CLD – Modification des instances

Dans le but de centrer l'intervention du Centre local de développement (CLD) sur le développement économique, sur les services de première ligne aux entreprises, tant privées que d'économie sociale, sur la promotion de l'entrepreneuriat, sur la sollicitation et sur l'accueil de nouveaux investissements, le conseil d'agglomération a adopté une résolution par laquelle est modifiée la structure administrative du CLD.

La nouvelle structure abolit le conseil d'orientation et revoit la représentation ainsi que la composition du conseil d'administration du CLD. Le nouveau conseil d'administration regroupera trois représentants municipaux et huit représentants provenant de différents secteurs d'activité économique. À la suite de cette modification, le comité d'investissement sera formé de trois membres du C. A. accompagnés de la direction et de l'analyste financier de l'organisme.

En complément à cette réorganisation administrative, le conseil d'agglomération a approuvé l'intégration de l'équipe du développement du milieu du CLD au sein de la Municipalité. Cette orientation permet de mieux structurer le Service du développement du milieu, lequel comprendra une division d'aménagement du territoire et une division liée au développement.

LE CONSEIL EN ACTION



Le village de Fatima se refait une beauté....

C'est le 6 octobre dernier, à 15 h, au local du comité des loisirs de Fatima, où étaient présentes une quinzaine de personnes, qu'a eu lieu l'ouverture des soumissions pour le contrat de rénovation de la salle communautaire de Fatima et pour la construction de l'écomusée de la Mi-Carême. Le comité des loisirs a reçu deux soumissions. Étant le plus bas soumissionnaire, c'est l'entreprise Nadyco qui a obtenu le contrat.

Les travaux ont débuté le 18 octobre dernier et vont bon train. Nous espérons qu'une grande partie de ceux-ci seront terminés pour le 31 mars 2011. Pour ce qui est du recouvrement des stationnements de la salle et

de l'église, les travaux seront terminés au printemps, dès que les conditions le permettront. En attendant, le bingo du mardi soir est relocalisé au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord jusqu'à avis contraire. Par le fait même, j'aimerais remercier et souligner la bonne collaboration de nos organismes, les Chevaliers de Colomb et le Club des 50 ans et plus, qui doivent suspendre leurs activités régulières pour la durée des travaux. Je profite aussi de l'occasion pour remercier la fabrique de Fatima et le Logis du Bel Âge pour avoir accepté de céder une partie de leur terrain respectif. Merci également à toutes les personnes œuvrant bénévolement sur les dossiers de la « place du Village de Fatima » et de l'Anse aux Baleiniers; un petit clin d'œil plus particulièrement aux membres du comité des loisirs.

En ce qui concerne l'Anse aux Baleiniers, les travaux pour la phase I du projet sont en cours. Nous sommes confiants que très bientôt, nous

pourrons réaliser le projet dans son ensemble, afin de faire de l'Anse aux Baleiniers un milieu attrayant pour les usagers. Comme convenu dans le protocole d'entente avec nos partenaires, les sommes déjà accordées sont engagées pour des fins bien spécifiques. Nous souhaitons pouvoir réaliser tout l'aménagement de ce site durant l'année 2011.

Le dossier pour le changement des lampadaires est encore en analyse à la table du conseil. Plusieurs scénarios ont été envisagés, et nous devrions pouvoir régler le dossier pour le printemps 2011 si tout va bien.

En terminant, je souhaite à chacun et à chacune d'entre vous une belle fin d'automne.

Merci!

Roger Chevarie
Conseiller du village de Fatima

Suite de la page 10

■ Mandat à la firme Inspec-Sol – Érosion – L'Île-d'Entrée

Considérant la problématique d'érosion sur le site de l'ancien dépot municipal de L'Île-d'Entrée, une intervention de protection et de restauration du site est requise. Toutefois, celle-ci doit se faire dans le respect des lois en vigueur, notamment la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2). Le mandat confié à cette firme se résume à développer un devis technique d'intervention ainsi que la préparation des documents exigés dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation au MDDEP.

En complément, une résolution a aussi été adoptée à l'effet de mandater la Direction des travaux publics pour présenter une demande d'aide financière au Fonds municipal vert pour la réalisation des travaux de nettoyage, de restauration et de réhabilitation du terrain de l'ancien dépot.

■ Approbation du règlement d'emprunt de la Régie intermunicipale de l'énergie

Le conseil de la municipalité locale, qui a déjà signifié par résolution son adhésion à la Régie intermunicipale de l'énergie, a approuvé le règlement d'emprunt de la Régie à laquelle une approbation est requise par tous les membres. La Régie souhaite investir en partenariat avec un ou plusieurs promoteurs dans des projets éoliens communautaires qui seront attribués à la suite d'un appel d'offres d'Hydro-Québec (A/02009-02). Le montant total de l'emprunt qui sera effectué par la Régie est de 40 140 000 \$, et la portion maximale qui serait sous la responsabilité de la Municipalité est de 17 %.

■ Adoption du règlement n° A-2010-12 remplaçant le règlement n° A-2010-06 qui décrète l'achat d'un camion avec système roll-off et un emprunt de 200 000 \$

Pour les besoins des opérations du CGMR, le conseil d'agglomération a adopté un nouveau règlement relatif à l'acquisition d'un camion avec système roll-off. Le coût d'achat est estimé à 200 000 \$. Ce règlement a été soumis aux personnes habiles à voter et sera transmis au ministre des Affaires municipales pour approbation finale.

■ Avis de motion – Règlement autorisant des honoraires professionnels et des travaux de restauration du site de l'ancien dépot du village de L'Île-d'Entrée

En suivi à la décision de confier un mandat à la firme Inspec-Sol, le conseil prévoit adopter un règlement relatif aux honoraires ainsi qu'aux travaux de restauration du terrain qui devront être réalisés. Le coût des travaux lorsqu'estimé sera intégré au règlement.

■ Services frontaliers aux Îles-de-la-Madeleine – Croisières

En considération de la venue aux Îles, en 2011, du navire de croisière *Maasdam*, le conseil d'agglomération a adopté une résolution par laquelle il sollicite l'intervention du ministre fédéral de la Sécurité publique et responsable de l'Agence des services frontaliers, Vic Toews, afin que celle-ci ajuste son niveau de service de sorte à être en mesure de répondre adéquatement aux besoins suscités par le développement de l'industrie des croisières aux Îles-de-la-Madeleine.

LE CONSEIL EN ACTION



L'automne nous est arrivé sans avertissement, mais de façon évidente, incluant son lot de rencontres et de réunions. Plusieurs comités et organismes, dont le comité de revitalisation de Cap-aux-Meules, le *Future Committee* de L'Île-d'Entrée et notre conseil municipal, se donnent un élan pour avancer dans de nombreux dossiers. C'est à cette période de l'année, à la suite de la diminution des activités de pêche et du départ de nos nombreux

visiteurs, qu'on est le plus actif pour le développement de notre milieu. Pour ma part, en plus des activités régulières du conseil municipal, je fais également partie de nombreux comités, dont présentement celui des négociations pour la signature d'une nouvelle convention avec nos employés municipaux. Je peux vous confirmer que les négociations, au moment d'écrire ces lignes, avancent bien et de façon cordiale, ce qui devrait nous permettre d'aboutir à une entente prochaine pour le bien de tous.

Le dossier qui me préoccupe au plus haut point est bien entendu l'aménagement portuaire et le cœur villageois en parallèle au développement des croisières internationales. Ce dossier, comme vous avez pu le constater dans les médias locaux dernièrement, avance rondement. Le plan définitif devrait nous être déposé incessamment. Il serait donc nécessaire qu'immédiatement après ce dépôt, nous nous engagions dans la phase réalisation de ce plan qui nous conduira dans un réaménagement important du port, en plus de celui du centre de notre village. L'essentiel dans ce dossier est que ces actions conduisent à une amélioration de la qualité de vie des Madelinots et rendent ce milieu de vie accessible et convivial. La population en général converge vers ce lieu physique central de notre archipel, aussi bien le rendre accueillant et agréable pour tous. Cet aspect a largement été pris en considération dans l'élaboration du plan. Les espaces verts et les aires de circulation prévues en témoignent.

En plus des réparations de la jetée qui tirent à leur fin, d'autres travaux sont entrepris dans ce secteur. Ces travaux correspondent à l'agrandissement du havre polyvalent qui permettra à un plus grand nombre de pêcheurs d'y accéder et aux aménagements des bassins de confinement du côté du traversier Le Madeleine qui, comme prévu, comporteront des espaces de stationnements locaux et visiteurs, des espaces verts, des trottoirs, des aires de circulation piétonnière et cyclable ainsi que des mobiliers urbains esthétiques. De plus, des projets privés qui sont en élaboration s'ajouteront à ce gigantesque chantier. Tous ces projets confirment donc, pour les prochaines années, une activité économique et sociale très importante pour ce secteur. En outre, ceux-ci profiteront sûrement à l'ensemble de notre archipel.

Je tiens également à congratuler l'équipe municipale d'entretien des sites pour le travail accompli et à féliciter les résidents et commerces qui ont, au cours de la dernière saison estivale, apporté des améliorations à leur propriété. Que ce soit par l'ajout de bancs, de bacs à fleurs, par l'aménagement de potagers, de nouvelles peintures et couleurs ou par d'autres rénovations qui ajoutent à l'esthétique de notre village, c'est l'ensemble de ces petites actions qui fait qu'un village est dynamique, vivant et agréable à vivre.

Un autre dossier préoccupant est celui d'une nouvelle vocation pour notre aréna. Situé au cœur des Îles, ce bâtiment d'une architecture exceptionnelle

et de qualité, comme en font foi les études produites à ce jour, devrait connaître un dénouement prochainement. Le comité, formé de divers organismes qui désirent occuper les lieux, a reçu une aide financière de 10 000 \$, soit 5 000 \$ de notre député Germain Chevarie et 5 000 \$ de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Line Beauchamp. Nous sommes en appel de services pour la réalisation d'une étude qui devrait nous conduire à la présentation d'un projet durable pour une occupation sportive et culturelle, une infrastructure régionale souhaitée par tous qui répondra à un besoin réel. Plusieurs d'entre vous seront consultés et vous serez informés du résultat.

L'érosion, dans le secteur situé entre le cinéma et la plage de la Ramée, est présentement le sujet de l'élaboration d'une action qui doit se faire le plus rapidement possible. Un investissement de plusieurs milliers de dollars sera nécessaire et réalisé, surtout dans le secteur des bassins d'épuration, l'endroit le plus à risque actuellement. À la suite d'une entente avec la Sécurité publique, nous sommes toujours dans l'attente d'offres de firmes spécialisées pour un modèle de protection à long terme pour ce site.

L'adoption des règlements de notre schéma d'aménagement avance rondement. Des consultations publiques se sont tenues et plusieurs d'entre vous ont exprimé des préoccupations concernant ces futures lois régissant notre territoire. On ne peut que remercier les conseils précédents de Cap-aux-Meules d'avoir administré avec une vision à long terme l'aménagement de notre village, en adoptant un plan d'urbanisme qui a conduit à une progression constante de notre population. En effet, avec cette réglementation adoptée il y a plusieurs années, des centaines de résidences se sont construites dans des secteurs comme ceux voisins du centre commercial et partout ailleurs dans notre village. Ce fut un aménagement de rues avec tous les services disponibles qui a permis cette réalisation. Venir changer cette façon de meubler notre territoire peut sembler satisfaire certains individus à court terme, mais lorsqu'on projette ces modifications à plus long terme, les avantages se transforment souvent en désagréments si l'on veut transférer une propriété par exemple ou encore bénéficier de tous les services municipaux.

Du côté de L'Île-d'Entrée, nous avons effectué quelques réunions sur place et nous avançons dans les dossiers importants. D'abord, le site de l'ancien dépotier devrait être régularisé prochainement. Ensuite, des lumières de rue seront installées à cinq intersections. De plus, une quinzaine de propriétaires nous ont accordé les droits pour procéder à la réfection de la route principale. Finalement, le comité local a reçu une aide financière pour l'élaboration d'une importante activité qui aura lieu l'été prochain.

D'autres sujets sont également préoccupants, comme le prochain budget municipal, le dossier des déchets, les hydrocarbures, le parc industriel, les bureaux et garages municipaux, et j'en passe, et ce, toujours dans le but d'améliorer notre gestion municipale, au meilleur coût possible, ce qui n'est pas toujours évident. Mais je crois fermement que nous possédons un milieu magnifique. Nous sommes fiers de le définir comme étant l'un des endroits les plus merveilleux pour y vivre. Je m'efforce, tout comme vous, d'y mettre tous les efforts nécessaires pour le conserver ainsi pour nous, mais surtout pour les générations futures.

Cordialement,

Jean-Jules Boudreau, conseiller des villages
de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine

HORAIRE DES PATINAGES Saison 2010-2011

COLISÉE ALBIN-AUCOIN DE FATIMA 418 986-2792, poste 2

Patinage préscolaire	Lundi	14 h 20 à 15 h 10
	Mercredi	15 h à 15 h 50
Patinage familial	Dimanche	18 h à 18 h 50
	Mercredi	16 h à 17 h
Patinage 50 ans et plus	Vendredi	10 h 30 à 11 h 30

COMPLEXE MUNICIPAL DE HAVRE-AUX-MAISONS 418 969-4522

Patinage préscolaire	Mardi	15 h 50 à 16 h 40
	Samedi	12 h à 12 h 50 <i>(jusqu'au 29 janvier 2011)</i>
Patinage familial	Jeudi	16 h à 17 h
	Samedi	18 h 50 à 19 h 40
Patinage 50 ans et plus	Mardi	13 h 30 à 14 h 30

- Tous ces patinages sont gratuits.
- Le casque et les gants sont obligatoires pour les jeunes du primaire.
- Il est à noter que les heures de patinage peuvent être annulées lors des tournois de hockey.



AFFAIRES DIVERSES

Sécurité routière de soir Précautions à prendre pour les piétons et automobilistes



La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine désire simplement rappeler à ses citoyens de faire preuve de prudence sur les routes, surtout le soir.

D'une part, il est important que les piétons, en plus du respect des règles de sécurité piétonnière de base, se rendent plus visibles auprès des automobilistes. Pour ce faire, les piétons peuvent porter des vêtements aux couleurs claires, avec des bandes réfléchissantes. Ils peuvent aussi utiliser une lampe de poche à cet effet. Ainsi, il sera plus facile pour les automobilistes de les repérer et donc, d'éviter un accident.

D'autre part, il est de la responsabilité des automobilistes de demeurer vigilants. Allumer les phares de son véhicule pour bien voir et être vu des piétons et des autres conducteurs, diminuer sa vitesse et respecter la signalisation routière sont des moyens efficaces pour éviter les accidents.

Nous sommes tous garants de notre conduite!

ÊTES-VOUS VIGILANT???

Les pompiers arrivent à temps...
Quand ils sont prévenus à temps!

- Ne laissez jamais d'aliments, surtout de l'huile, chauffer sans surveillance sur la cuisinière.
- Utilisez une friteuse à contrôle thermostatique pour faire de la friture.
- Mettez les articles pour fumeurs hors de la portée des enfants.
- Ne fumez **JAMAIS** au lit.
- Entrepozez les liquides inflammables, comme la peinture et les solvants, loin des sources de chaleur.
- Entrepozez **À L'EXTÉRIEUR** les réservoirs d'essence et de propane.
- Vérifiez mensuellement vos avertisseurs de fumée.
- Souvenez-vous du numéro pour joindre les pompiers : **le 9-1-1**.
- En cas d'incendie, alertez les occupants et évacuez. Puis, de chez un voisin, appelez les pompiers.

Bon hiver!

Votre Service de prévention des incendies

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, 418 986-4119



Semaine québécoise de réduction des déchets – Édition 2010 Reconnaissance « Actions innovatrices »

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Dans le cadre de la Semaine de réduction des déchets, en octobre dernier, 4 mentions honorifiques ont été décernées parmi les 22 villes, municipalités et MRC participantes. Pour participer à ce concours, les milieux municipaux devaient organiser des activités de réduction sur leur territoire et se fixer des objectifs 3R (réduction, réemploi, recyclage-compostage).

Notre Municipalité, quant à elle, s'est vue obtenir une reconnaissance, la mention « Actions innovatrices », pour l'organisation de deux projets, le premier étant la mise sur pied d'un service d'éco-conseil pour les petites et moyennes entreprises (PME). Ainsi, les PME pourront bénéficier de l'expertise de personnes spécialisées pour les aider à administrer de façon plus durable leur entreprise. Le deuxième projet consistait à la réalisation d'une caravane de l'environnement qui, à l'aide des kiosques d'Attention Fragiles, du CERMIM, du Comité ZIP, de Ré-Utililes et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, a visité les établissements scolaires de niveau primaire de la région afin d'informer et de sensibiliser les jeunes à la gestion des matières résiduelles.

La fierté que peut inspirer cette récompense doit être étendue aux membres du personnel municipal qui travaillent quotidiennement, sans relâche et bien souvent dans l'ombre, à l'amélioration de nos pratiques en matière de gestion et de traitement des matières résiduelles.



Lors d'un congé d'automne, des employées de la Municipalité des Îles ont participé à l'activité « J'y mets mon grain de sable » organisée par Attention Fragiles.

AFFAIRES DIVERSES

L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE avise la population du territoire des Îles-de-la-Madeleine qu'il a des logements à loyer modique à louer.

Ces logements **non meublés** seront répartis comme suit :

- Trois logements de une chambre à coucher
- Six logements de deux chambres à coucher (dont deux logements adaptés pour fauteuil roulant)
- Trois logements de trois chambres à coucher

Ces logements de catégorie B (familles) seront disponibles pour le **1^{er} novembre 2011**.

Conditions à respecter :

1. Toute personne ou famille intéressée doit remplir sa demande sur le formulaire **DEMANDE DE LOGEMENT À LOYER MODIQUE** offert à l'adresse de l'organisme.
2. Le demandeur doit fournir les preuves de revenu des membres de sa famille, les preuves qui attestent de sa résidence actuelle (ex. : bail) et l'information ou les autres documents exigés dans le formulaire.
3. Le demandeur doit être citoyen canadien ou résident permanent et résident du Québec.
4. Le demandeur doit pouvoir fonctionner dans son logement **de façon autonome** ou avec l'aide d'un soutien.
5. Les revenus du demandeur et des membres de sa famille doivent être égaux ou inférieurs au montant maximal applicable en vertu de l'Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale.

■ 1 personne	1 458\$/mois
■ 2 adultes (couple)	1 458\$/mois
■ 2 adultes (non couple)	1 750\$/mois
■ 1 adulte et 1 enfant	1 750\$/mois
■ 1 adulte et 2 enfants	1 750\$/mois
■ 2 adultes et 1 enfant	1 750\$/mois
■ 2 adultes et 2 enfants	2 083\$/mois

6. Le requérant doit avoir résidé sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine durant 12 mois consécutifs au cours des 24 derniers mois.
Pour l'attribution des logements, l'organisme respectera la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et n'exercera aucune discrimination.

Pour obtenir de l'information ou pour faire une demande de logement à loyer modique, veuillez vous adresser à :

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
102-280, chemin du Bassin, Bassin, G4T 0B5
Téléphone : 418 937-2130
Télécopieur : 418 937-5558
Courriel : omhiles@muniles.ca



LANCEMENT DU PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2011

Dites « Merci » à une personne bénévole ou à un organisme

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Julie Boulet, a lancé la période de mise en candidature de la quatorzième édition du prix Hommage bénévolat-Québec. En effet, elle mentionne que les bénévoles sont à la base d'une grande diversité de services, et que l'on ne pourrait se passer de leur richesse. Bien que ceux-ci travaillent bien souvent dans l'ombre, il est important de mettre en lumière leur apport exceptionnel à la communauté, leur engagement, le réconfort qu'ils apportent et l'esprit d'entraide et de solidarité qu'ils véhiculent.

Quarante lauréates et lauréats seront honorés dans trois catégories et deux prix distinctifs seront remis. Cette remise des prix aura lieu au cours d'une cérémonie qui se déroulera le 13 avril 2011, à Québec.

Les personnes intéressées ont jusqu'au 13 décembre 2010 pour soumettre une candidature. Plus de renseignements sont disponibles sur le site Internet www.disluimerci.qc.ca ou par téléphone au 1 800 577-2844. Il est également possible d'obtenir un communiqué en version intégrale sur le site Internet de la Municipalité, www.muniles.ca, dans la section « Communiqués ».

Bonne chance à tous nos bénévoles!

AFFAIRES DIVERSES



VENTE AUX ENCHÈRES D'ŒUVRES D'ART DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Tableaux, sculptures, photographies, petites bouchées et boissons rafraîchissantes, c'est la recette de la **Vente aux enchères d'œuvres d'art** à laquelle vous convie Arrimage le **dimanche 28 novembre**

prochain, à 13 h, au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord.

Les 33 œuvres d'art mises à l'encan ont été réalisées par 29 artistes professionnels des Îles-de-la-Madeleine. Il y en a pour tous les goûts et tous les prix! Retrouvez les photos des œuvres ainsi que l'information complète sur le site Internet www.arrimage-im.qc.ca, à l'onglet « Vente aux enchères ».

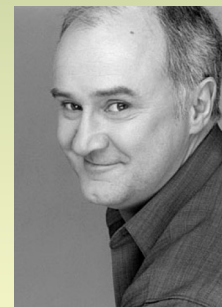
Pour ajouter à l'émotion et vous permettre de mieux faire vos choix, Arrimage exposera les 33 œuvres dans ses locaux, situés au deuxième étage du Centre récréatif. L'exposition se tiendra du 14 au 26 novembre 2010, soit du dimanche au vendredi, de 12 h à 18 h.

C'est Louis-Georges Girard qui dirigera les ventes aux enchères. Acteur de renom et visiteur assidu des Îles-de-la-Madeleine, Louis-Georges Girard possède une solide expérience en tant que commissaire-priseur et a accepté l'invitation avec enthousiasme.

Cet événement sera sans aucun doute un rendez-vous culturel mémorable à ne pas manquer cette saison! Il offrira à tous une occasion unique de se procurer une œuvre à prix intéressant, tout en contribuant à la campagne « Devenez une force de la culture », dédiée au Fonds de développement culturel des Îles-de-la-Madeleine. Ce fonds soutient le développement des arts et de la culture chez nous par l'octroi de bourses ou d'aide financière. Placements culture, un programme du gouvernement du Québec, triplera les sommes remises au fonds par les artistes à la suite de cet encan.

Pour vous inscrire, communiquez avec nous dès maintenant au 418 986-3083 ou à direction@arrimage-im.qc.ca. De plus, notez qu'Arrimage offrira un service de mises par procuration à ceux qui ne pourront être sur place le 28 novembre.

Arrimage remercie chaleureusement les artistes qui ont accepté de participer à l'encan en présentant une œuvre et parfois deux. Ces artistes sont : Louis Boudreault, François Turbide, René Lemay, Francine Bourque, Sophie Bourgeois, Claude Bourque, François Forest, Réal Arsenault, Marlene Devost, Les Artisans du Sable, Jean-Paul Garneau, Marie-Line Leblanc, Hélène Chevarie, Pierre Dufort, Pierrette Molaison (Arthure), Marie Berger, Emmanuelle Roberge, Daniel Renaud, Yuli Purwiyanti, Michelle Joannette, Patrick Leblond, Ariane C. Arsenault, Dominic Lefrançois, Annie Morin, Élyse Turbide, Majella Poirier, Isoline Vallée, Carole Piédalue et Marco Lepage.



L'acteur Louis-Georges Girard sera le maître-priseur de la Vente aux enchères d'œuvres d'art prévue aux Îles le 28 novembre prochain.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Horaire des bibliothèques

L'ÉTANG-DU-NORD

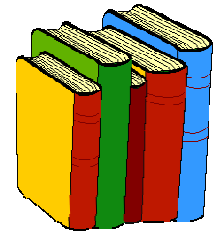
Lundi	18 h 30 à 20 h 30
Mercredi	18 h 30 à 20 h 30
Vendredi	13 h à 16 h
	18 h 30 à 20 h 30
Samedi	10 h à 12 h

Georgette Chevarie, responsable
1-1589, chemin de l'Étang-du-Nord
L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3C1
Tél. : 418 986-3321, poste 30 Téléc. : 418 986-6231
georgettenoelchev@hotmail.com

FATIMA

Lundi	18 h 30 à 20 h 30
Mercredi	13 h à 16 h
Jeudi	18 h 30 à 20 h 30

Thérèse Harvie, responsable
2-730, chemin des Caps
Fatima (Québec) G4T 2T3
Tél. : 418 986-4736, poste 4
biblio.fatima@hotmail.com



CAP-AUX-MEULES

Lundi	13 h 30 à 16 h
Mardi	18 h 30 à 20 h
Mercredi	13 h 30 à 16 h
	18 h 30 à 20 h
Vendredi	13 h 30 à 16 h

Suzanne Chevrier, responsable
3-315, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1E2
Tél. : 418 986-6821
bibliocamiles@hotmail.com

GRANDE-ENTRÉE

Mercredi	18 h 30 à 21 h
----------	----------------

Raoul Cyr, responsable
214, route 199
Grande-Entrée (Québec) G4T 7A4
Tél : 418 985-2288, poste 4 Téléc. : 418 985-2149
biblioge@municipales.ca

HAVRE-AUBERT

Mardi	13 h à 15 h
	18 h à 20 h
Jeudi	13 h à 15 h
Samedi	13 h à 15 h

Christiane Turbide, responsable
104-280, chemin Bassin
Bassin (Québec) G4T 0B5
Tél. : 418 937-2279, poste 5 Téléc. : 418 937-5558
bibliohavre@municipales.ca

HAVRE-AUX-MAISONS

Mardi	18 h 30 à 20 h 30
Mercredi	13 h 30 à 16 h 30
Jeudi	18 h 30 à 20 h 30
Samedi	10 h à 12 h

Marcel Thériault, responsable
37, chemin Central
Havre-aux-Maisons (Québec) G4T 5H1
Tél. : 418 969-2100, poste 329
biblioham@tlb.sympatico.ca

GROSSE-ÎLE

Ouvert aux heures de cours
Secrétaire : Holly Burke

448, chemin Principal
Grosse-Île (Québec) G4T 6A8
Tél. : 418 985-2885 Téléc. : 418 985-2955

L'ÎLE-D'ENTRÉE

Ouvert aux heures de cours
Directrice : Judy Aitkens

101, School House Road
Entry Island (Québec) G4T 1Z1
Tél. : 418 986-4546 Téléc. : 418 986-2740
judy.aitkens@essb.qc.ca

Denise Brodeur Lapierre
Responsable bibliothèques
Îles-de-la-Madeleine

104-280, chemin Bassin
Bassin (Québec) G4T 0B5
Tél.: 418 937-2279, poste 25 Téléc. : 418 937-5558
dbrodeur@municipales.ca